

TROUVEZ LES PROS QU'IL VOUS FAUT

VISION PRO

Votre contrat de professionnalisation sur mesure

PRATIQUE

Une formation réalisée pour tout ou partie en interne par des collaborateurs en capacité de transférer leurs savoirs.

CIBLÉ

Un parcours adapté aux attentes de l'entreprise et du salarié avec l'acquisition des compétences effectivement recherchées.

COURT

Une formation comprise entre 150 et 400 heures pour être rapidement opérationnel.

Contact

Ain	04 74 32 75 50	ain@agefos-pme.com
Drôme-Ardèche	04.75.41.14.15	dromeardeche@agefos-pme.com
Isère	04.76.70.19.70	isere@agefos-pme.com
Loire	04.77.92.20.40	loire@agefos-pme.com
Rhône	04.72.71.55.30	rhone@agefos-pme.com
Savoie	04.79.85.51.09	savoie@agefos-pme.com
Haute-Savoie	04.50.10.21.70	hautsavoie@agefos-pme.com





Une solution pour les entreprises qui aujourd'hui ne trouvent pas dans le contrat de professionnalisation "classique" une réponse à leurs besoins

Objectif	Le contrat de professionnalisation favorise l'insertion ou la réinsertion des jeunes et des demandeurs d'emploi en leur permettant d'acquérir une qualification reconnue.
Public	Jeunes de 16 à 25 ans ou demandeurs d'emploi de + 26 ans.
Contrat	Contrat de professionnalisation en CDD de 6 à 12 mois maximum ou en CDI. A noter : Vision-Pro peut succéder à une POE (Préparation Opérationnelle à l'Emploi), à un CUI (Contrat Unique d'Insertion)...
Formation	<ul style="list-style-type: none"> - De 150 à 400 heures, pour tout ou partie réalisée en interne - Validation totale ou partielle d'une qualification professionnelle reconnue par l'Etat ou par la branche professionnelle. A minima, obtention d'une reconnaissance CCN (Convention Collective Nationale).
Rémunération	Pourcentage du SMIC en fonction de l'âge et du niveau de formation initial ; Smic minimum pour les personnes de 26 ans et plus.
Organisation Tutorat	<ul style="list-style-type: none"> - Un prestataire externe "Maître d'Œuvre" accompagne le binôme entreprise/salarié pour sécuriser le déroulement du contrat (aide à la définition du recrutement, du profil du poste et du parcours de formation). 40 heures minimum avec plafond de 25 % du total des heures de formation. - La désignation d'un tuteur est obligatoire. AGEFOS PME peut proposer une formation du tuteur.
Financement AGEFOS PME	<ul style="list-style-type: none"> - Heures d'Accompagnement et d'évaluation du "Maître d'œuvre" : au réel, dans la limite de 24 € / heure - Coûts pédagogiques : 9,15 €/heure pour les formations internes et/ou externes (15€/heure pour publics prioritaires) - Financement de la fonction tutorale et de la formation du tuteur.
Aides de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> - Compensation de charges patronales pendant 6 mois pour toute embauche supplémentaire d'un jeune en alternance (entre 1081 et 1835 euros) - Exonération dégressive dite "réduction Fillon" pour les personnes de 16 à 44 ans - Aide "AFE" pour les + de 26 ans de 2000 €, versée en 2 fois à l'issue du 3ème et 10ème mois. - Aides pour les 45 ans et + : <ul style="list-style-type: none"> . Exonération des cotisations patronales de sécurité sociale . Aide de 2 000 € versée en 2 fois à l'issue du 3ème et 10ème mois.